



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 11 - Novembre 2014
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 7 novembre 2014**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 17 NOVEMBRE 2014

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

La séance du **LUNDI 17 NOVEMBRE 2014** est ouverte à **10 H 20**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. ARIES Christian**, qui avait donné respectivement délégation de vote à **M. BAUMANN Pierre**, à l'exception de **MM. BAUMONT Michel** et **SAINT-DENIS Marc**, excusés.

La session est ouverte à 10 heures 20, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.
M. LE PRESIDENT. - Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Chers collègues,

Je déclare ouverte la session ordinaire de l'assemblée départementale, consacrée pour l'essentiel au Débat d'Orientation Budgétaire.

Depuis notre dernière session en septembre, plusieurs nominations et départs sont intervenus :

- Monsieur Éric MEYNARD a quitté ses fonctions de sous-préfet de Toul le 30 octobre dernier, pour devenir directeur des ressources humaines du centre hospitalier de Laval. Monsieur Camille LANET lui a succédé dans cette mission.
- Monsieur Nicolas JOLIBOIS a succédé, à la Direction départementale de la Sécurité publique, à monsieur Lionel RAZUREL qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- Enfin, monsieur Philippe PICOCHÉ, Inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle, directeur académique des services de l'Éducation nationale, a lui aussi fait valoir ses droits à la retraite ; il sera remplacé par monsieur Jean Luc STRUGAREK, qui connaît bien notre département pour y avoir travaillé auprès de Claude BISSON-VAIVRE. J'ai, en notre nom à tous, adressé à Philippe PICOCHÉ notre amitié et notre gratitude, pour le travail étroit et constructif entre l'Éducation nationale et le Conseil général. Chacun mesure l'enjeu essentiel de cette collaboration fructueuse pour la qualité des politiques éducatives, et je suis convaincu que celle-ci se poursuivra.

Je renouvelle devant vous mes vœux de prompt rétablissement à notre collègue Michel BAUMONT, récemment hospitalisé et maintenant en convalescence pour plusieurs semaines. J'ai eu l'occasion d'échanger avec lui en fin de semaine ; il regrette de ne pas être présent parmi nous, mais est tout excusé compte tenu de sa situation.

Mes chers collègues, vous connaissez l'importance du Débat d'Orientation Budgétaire pour notre collectivité, qui fixe les grandes lignes de notre action future tant en direction de nos concitoyens que de nos territoires.

Ce débat qui prépare notre budget 2015 revêt une signification particulière, à quatre titres :

- C'est le dernier de ce mandat, qui s'achèvera en mars ;
- Il traduira l'effet de ciseaux dans lequel notre budget se retrouve enferré ; la lame supérieure, celle des dotations aux collectivités, descend à la fois inévitablement et trop brutalement ; la lame inférieure, celle des dépenses obligatoires de solidarité, se relève au rythme de la détérioration des indicateurs sociaux de notre pays ;
- Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit aussi dans le cadre du débat de la réforme territoriale et de l'évolution qui sera débattue dans les semaines à venir sur les compétences des Conseils généraux ;
- Enfin, c'est la première fois depuis trente-six ans que le débat budgétaire de la Meurthe-et-Moselle n'entendra pas la voix de Michel DINET exprimer les convictions fortes qui étaient les siennes. C'est d'ailleurs en lui rendant un

hommage appuyé que Claudy LEBRETON a ouvert le Congrès de l'Assemblée des départements de France à Pau il y a dix jours, à la date qui aurait dû être celle du soixante-sixième anniversaire de notre ancien président.

Ce congrès de Pau a été marqué par une clarification sur l'avenir des Conseils généraux.

Désormais confirmés dans notre rôle de collectivité intermédiaire entre les grandes régions à naître et le bloc communal, nous assumons notre mission historique de péréquation et de solidarité en direction des territoires, notamment ruraux. C'est en ce sens que le Premier ministre a indiqué à Pau la volonté du gouvernement de maintenir aux Conseils généraux leur mission d'ingénierie territoriale et d'élaboration des futurs schémas d'accès aux services aux publics, en lien étroit avec l'Etat.

Sur le volet des allocations individuelles de solidarité, le Premier ministre a confirmé lors du congrès de l'ADF les engagements pris lors de sa rencontre avec la délégation de présidents de Conseils généraux, à laquelle je participais le 24 octobre dernier :

- La pérennisation du dispositif issu des accords de Matignon en 2013, dont Michel DINET a été un artisan essentiel, et ce jusqu'à la fin du quinquennat. C'est-à-dire, je vous le rappelle, le déplafonnement des DMTO, autrement dit des frais de notaire, le fonds national de péréquation des DMTO, qui rapporte plus qu'il ne coûte à notre département (puisque, pour 4,5 millions d'euros prélevés au titre de la péréquation nationale, nous recevons 17 millions de recettes), et les frais de gestion de la taxe foncière. Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement proposera l'utilisation du potentiel fiscal corrigé dit « Ackerman » (du nom du Président du Conseil général du Territoire de Belfort qui l'a initié). Alors que ceci peut apparaître très technique, c'est au contraire un choix politique important, car la correction du potentiel fiscal assure la répartition des concours versés par la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie), en corrigeant plusieurs anomalies, en prenant en compte, outre les critères de richesse et de pauvreté, des critères de dépenses sociales des départements. Les départements comme la Meurthe-et-Moselle, qui ont des dépenses APA et RSA élevées, se verront ainsi mieux soutenus.

- Dans un deuxième chapitre, concernant le RSA, le Premier ministre a ouvert la porte de la négociation, en confirmant la poursuite des discussions entre le gouvernement et les départements pour une reprise par l'Etat de l'allocation, ce qui correspond à la vision que nous avons toujours défendue en Meurthe-et-Moselle, au nom de la responsabilité de l'Etat en matière de solidarité nationale. Le cadre actuel, qui impose aux départements de financer le reste à charge des allocations individuelles de solidarité dans le cadre d'une autonomie fiscale réduite à la portion congrue, est à bout de souffle. Il était plus que temps, après une décennie de déni de l'ancienne majorité, qu'au plus haut sommet de l'Etat, cela soit enfin considéré. Le groupe de travail entre l'Etat et les Conseils généraux, qui sera chargé d'examiner les conditions du retour à l'Etat du RSA, devra également s'intéresser à court terme au décalage en fin de mois du versement du RSA à la CAF, car ce n'est ni la vocation ni la compétence du Conseil général d'assurer la trésorerie de la CAF.

Le congrès de l'ADF a enfin été l'occasion d'entendre le président de l'Association des régions de France, Alain ROUSSET, qui a indiqué ne pas être candidat à la reprise des collèges et des routes départementales. Ce faisant, il rejoint les réflexions que nous portions sur la cohérence des blocs de compétence aux différentes collectivités.

Je crois que nous devons aujourd'hui poursuivre notre dialogue avec le gouvernement pour que les collectivités obtiennent les moyens de leur action. La baisse des dotations est aujourd'hui trop brutale et fragilise l'investissement des collectivités territoriales, qui représente, vous le savez, 75% de l'investissement public. Nous serons donc particulièrement attentifs à la création effective du Fonds de dotation de soutien à l'investissement local, en remplacement du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Je me suis beaucoup investi depuis près de sept mois pour renforcer la coopération interdépartementale entre la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, les Vosges et la Meuse, en étroite collaboration avec le président de la Région Lorraine, Jean-Pierre MASSERET. Au cœur du premier espace transfrontalier de l'Union européenne pour le nombre de travailleurs qui passent chaque jour une frontière, pour aller de leur domicile à leur travail, la coopération en Lorraine n'a de sens que si elle s'inscrit résolument dans l'Europe et le lien avec nos voisins belges, luxembourgeois et allemands. Le président MASSERET m'a chargé de coordonner la construction de la Stratégie Allemagne de la Lorraine, pour notamment faire écho à la Stratégie France de la Sarre, que sa ministre-présidente Annegret KRAMP-KARRENBAUER est venue présenter ici même en septembre.

J'ai proposé à mon homologue mosellan Patrick WEITEN que cette coordination des collectivités et des acteurs économiques, sociaux et universitaires lorrains, s'opère dans une étroite collaboration entre nos deux départements. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus précisément lors de la session de décembre, comme d'ailleurs sur les perspectives de collaboration avec le Conseil général de la Moselle dans le cadre du projet Terra-Lorraine, et le retour de la mission conjointe entre le Conseil général des Vosges et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle en Chine, pour l'inauguration du Pavillon Français à Gindgao, grand port chinois, ce jeudi 20 novembre. Cette mission, au sein de laquelle nous serons représentés par Nicole CREUSOT, nous permettra, à travers cette vitrine de l'excellence française, d'exposer et de valoriser la culture et les produits « Made in Lorraine » dans un espace de 2.400 m² implanté au cœur de la ville chinoise.

Conformément à ce que j'avais indiqué en ouverture de la session de notre assemblée le 22 septembre, la coopération renforcée entre les cinq assemblées départementales et régionale en Lorraine se traduira dans les cinq schémas interdépartementaux que j'ai déjà eu l'occasion de vous préciser en septembre : éducation, solidarité, appui aux territoires, sécurité et mobilité.

Si le Conseil général de la Moselle a choisi des modalités de discussion des schémas qui lui sont propres, je veux vous confirmer aujourd'hui la réunion conjointe des trois assemblées départementales de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, en présence du président du Conseil régional, le

samedi 13 décembre à Verdun. Ce moment de travail au service des Lorrains, aussi symbolique que constructif, nous permettra notamment d'adopter les cinq schémas.

Je veux également vous indiquer que Christian PONCELET, Christian NAMY, Patrick WEITEN et moi-même avons décidé de porter une contribution conjointe dans le cadre de l'élaboration du prochain CPER (Contrat de Plan Etat-Région). Nous devons défendre, ensemble, les quatre départements lorrains auprès de l'Etat et du Conseil régional de Lorraine, pour que :

- La contractualisation et la régionalisation du Fonds de Solidarité numérique soient acquises, afin que le volet dédié au réseau très haut débit soit suffisamment doté ;
- Nous demanderons un traitement spécifique du dossier Belval dans le cadre du CPER ;
- Nous confirmerons que les départements ne participeront pas – sauf engagement déjà pris – au financement du programme routier au regard du transfert des Routes nationales d'Intérêt local ;
- Nous demanderons l'éligibilité des collègues au soutien en matière d'efficacité énergétique, dans le cadre du CPER ;
- Nous demanderons des financements complémentaires pour le volet territorial du CPER, et surtout une contractualisation étendue à l'ensemble des territoires lorrains ;
- Nous demanderons l'intégration d'un volet billettique, non retenu dans le mandat de négociation, en vue d'une intégration tarifaire et de la mise en place de contrats d'axes ;
- Nous souhaiterons l'ajout d'un volet social au CPER, afin de soutenir comme dans les CPER précédents les EHPAD, voire d'autres structures d'accueil (notamment en matière de protection de l'enfance).

Enfin, au chapitre des coopérations territoriales, je veux souligner le climat constructif qui préside aux échanges entre le Conseil général, la communauté européenne du Grand Nancy et la Ville de Nancy. Nous poursuivons nos discussions dans les domaines de l'action sociale, des collèges, ou encore de la voirie. A l'échelle du sud de la Meurthe-et-Moselle, nous devons accélérer la cadence sur le dossier des mobilités et celui du massif de Haye, dont le classement prochain en forêt de protection doit nous inciter à revoir l'outil de gestion actuel. Je me réjouis que le classement en forêt de protection du massif de Haye ait enfin abouti, couronnant le travail des associations de défense de l'environnement, relayé plus tard par les collectivités locales, et notamment le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Cet état d'esprit constructif et offensif est également celui que je vous propose d'adopter, alors que se dessine enfin la perspective de voir la gare d'interconnexion de Vandières se réaliser.

Nous aurons un débat public sur cette question, puisque Jean-Pierre MASSERET a pris l'initiative de proposer une consultation publique des Lorrains, initiative que je salue et soutiens pleinement. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle s'en saisira durant la session du mois de décembre, une fois que la Région

Lorraine aura officiellement délibéré à la fin du mois de novembre. Oui, ou non, mes chers collègues, souhaitons-nous engager la Lorraine, et demain la future région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, dans une réelle politique de mobilité durable, permettant à l'ensemble des Lorraines et des Lorrains d'accéder à la grande vitesse par le réseau TER ? Oui, ou non, voulons-nous doter notre région d'outils renforçant son attractivité, à travers un véritable schéma multimodal en complémentarité de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, de la Moselle à grand gabarit, de ses ports, et du réseau de fret à grande vitesse ? Ce sont à ces questions que les citoyens devront répondre. Ayons de la cohérence et de l'ambition, ainsi qu'un peu de mémoire. Je crois que le projet de Vandières est bon pour la Lorraine, bon pour les lorrains, bon pour notre transition écologique, bon pour contribuer à désengorger l'A31, bon pour nos entreprises et l'emploi dans notre Région. Ce que je crois est du reste en tout point conforme à ce que nous avons toujours unanimement délibéré dans cette assemblée.

Les difficultés liées à la situation économique et sociale sollicitent fortement nos politiques publiques ainsi que nos agents, dont je veux ici saluer le dévouement quotidien. Notre collectivité, dans ce contexte difficile, assume pleinement son rôle en matière de cohésion sociale et de solidarité territoriale et humaine. Oui, le poids financier de cette solidarité pèse fortement sur notre budget, mais rien ne me fera inverser l'ordre de nos priorités. La cohésion sociale et territoriale n'est pas un objectif, mais la condition de notre vivre ensemble et de notre pacte républicain. C'est pourquoi, avec Christian ARIES, Pierre MERSCH et Serge DE CARLI, je me suis rendu à Longuyon vendredi matin, pour témoigner aux élus et aux associations notre solidarité, après l'incendie criminel qui a ravagé les locaux du Secours Catholique, des Restaurants du Cœur et de la Croix Rouge, ainsi que tous leurs stocks, au moment même où démarre la campagne d'hiver et à quelques semaines de Noël. Je vous proposerai durant la session d'octroyer une aide exceptionnelle pour chaque association, et un don de livres de la médiathèque départementale destinés aux enfants. Le rapport sur table sera examiné par la commission solidarité demain matin.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est aussi l'occasion de placer la question budgétaire sur le terrain du projet et des valeurs. Alors que nous vivons une période difficile, il est indispensable de s'attacher autant au sens du projet qu'à son financement :

- La présentation du service public départemental, son amélioration et son évolution, pour tenir compte des réalités et de l'évolution des besoins sur le terrain, est l'une de nos priorités ;
- L'innovation publique territoriale, en écho avec une nouvelle approche du service public dans laquelle la démocratie territoriale prend toute sa place. A chaque fois que nous avons pu, que nous pouvons, et que nous pourrions créer des lieux d'expression et de participation ouverts au citoyen, nous l'avons fait, nous le faisons, et nous devons continuer à le faire. Dans ce cadre, l'intégration dans le projet de loi NOTR (sur les compétences des collectivités, qui sera prochainement examiné au Parlement) d'un amendement « Dinet » sur l'engagement citoyen permettra de mettre en valeur ce que nous avons su faire depuis plus d'une décennie, mais surtout d'ancrer dans la loi des pratiques participatives, afin qu'elles essaient partout en France ;

- Notre démarche de développement social va se poursuivre et s'amplifier. L'installation le 16 octobre dernier avec le préfet du premier Conseil départemental de Développement social de France, et prochainement des conférences territoriales de développement social, en présence des sous-préfets, va nous permettre de franchir une nouvelle étape en matière de mutualisation et de coordination des moyens, mais surtout de mobilisation des compétences des personnes, de leur environnement proche ;

- La poursuite du Plan « Collèges nouvelles générations » représente un enjeu majeur pour l'avenir de nos enfants. Sa mise en œuvre est désormais engagée, et je souhaite qu'elle s'accompagne d'une ambition écologique plu forte, afin que nos futurs établissements soient à énergie positive. Cet engagement dans la transition énergétique est l'une des orientations qui devra se traduire dès le budget 2015 du Conseil général ;

- La cohésion territoriale reste et restera l'une de nos priorités. L'évaluation des CTDD (Contrats Territoriaux de Développement Durable) sera présentée, comme convenu, lors de la réunion des maires prévue le jeudi 18 décembre prochain. Au-delà de cet outil, j'ai souhaité qu'un travail spécifique soit mené sur la situation toujours difficile de l'Est Lunévillois. La solidarité territoriale doit ici trouver toute son expression, et se déployer à chaque fois que la situation l'exige. Nous aurons l'occasion de revenir lors de la prochaine session, en décembre, sur un plan spécifique de développement de l'Est Lunévillois, sous la houlette du vice-président de Territoire Gregory GRANDJEAN, et du conseiller général Philippe COLIN, à qui je confierai une mission spécifique en ce sens.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre de concilier les orientations et priorités évoquées précédemment avec la maîtrise de nos indicateurs financiers, afin de préserver la bonne gestion de notre collectivité :

- Une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, afin de préserver autant que possible notre autofinancement, et la capacité d'action de nos partenaires, en orientant en priorité les économies sur nos propres politiques publiques ;

- Une augmentation des volumes d'investissement de notre collectivité, afin d'être au rendez-vous de l'effort public pour soutenir nos entreprises et l'emploi dans notre département. Les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises du BTP sont fortes, et notre responsabilité est d'être aux côtés des PME et des TPE présentes sur nos territoires ;

- Enfin, la stabilité fiscale, comme c'est le cas depuis 2012, afin de soutenir, dans le contexte actuel, le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

C'est le cadre dans lequel j'ai demandé à René MANGIN de travailler, et sur lequel il reviendra mercredi en présentant le rapport du DOB.

Je vous rappelle enfin le programme de cette session :

Nous examinerons ce matin les questions d'actualité des conseillers généraux ;

- Les commissions intérieures se réuniront demain matin ;

- Notre session reprendra en séance publique mercredi à 9h00 ;

- Nous nous retrouverons cet après-midi, à partir de 14h00, pour la commission permanente.

Je vous remercie.

--ooOoo---

La séance est levée à 11h21.

La prochaine séance aura lieu le **MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014**, à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 17 NOVEMBRE 2014

SEANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014

La séance du **MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014** est ouverte à 09 H 15, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de M. BAUMONT Michel, Mme CREUSOT Nicole, M. HABLOT Stéphane, Mmes OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. SAINT-DENIS Marc, Mme MARCHAND Agnès, MM. MANGIN René, LAURENCY Jean-Pierre, PISSEMEM Jean-Claude et Mme TALLOTE Josiane.

RAPPORT N° 5 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif pour 2015 qui sera présenté au cours de la session du 15 décembre 2014.

RAPPORT N° 6 - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES POUR 2015 DANS LE CADRE DU DOB 2015

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la liste des nouveaux engagements pluriannuels envisagés pour 2015.

RAPPORT N° 7 - BUDGET 2014 - REGULARISATION COMPTABLE DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE RDHD

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport relatives :

- aux transformations d'avances remboursables en subvention conformément au rapport n° 82 de la commission permanente du 7 juillet 2014,

Entreprises	Lieu	Avance remboursable versée	Transformation en subvention
LTG ANDREANI	Champigneulle	50 000€	50 000€
SA LEPAGE GRANIT	Chanteheux	25 000€	25 000€
RM HYDRAULIQUE	Audun-le-Roman	30 000€	30 000€
SCHWEITZER	Ludres	52 000€	52 000€
TOTAL		157 000€	157 000€

- à l'admission en non-valeur pour 85 000 € des titres émis à l'encontre des entreprises en liquidation judiciaire,
- à l'acceptation de donations au musée du château des Lumières de Lunéville conformément au rapport n° 70 de la commission permanente du 19 mai 2014 pour un montant de 480 000€,

- et décide le transfert des éléments de patrimoine ci-dessous au budget annexe du Réseau Haut Débit

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR NETTE
2009RESEAUHAUTDEBIT000000	TRAVAUX 2009 TESEAU HAUT DEBIT	333 597,60
2011I00001	2010 TRAVX HAUT DEBIT	71 164,54
2011I00002	2010 RESEAUX DIVERS ZONE BLANCHE	123 716,90
TOTAL		528 479,04

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe "Démocrates Indépendants" déclarent s'abstenir.
- les élus des groupes "Socialiste et Républicain", "Fronde de Gauche", "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter pour.

RAPPORT N° 8 - BUDGET 2014 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- la constitution de la provision de 215 000€ conformément à l'état IVB3 figurant dans l'édition légale de la DM2 2014,

- et précise que conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe de l'Union de la droite et du centre déclarent voter contre,
- les élus du groupe des Démocrates indépendants déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes Socialiste et Républicain et Front de Gauche votent pour.

**RAPPORT N° 9 - DESIGNATION DE CONSEILLERS GENERAUX
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION
DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES QUALITE**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder à main levée à la désignation,
- désigne, pour siéger au sein du comité de contrôle analogue de l'EPA Meurthe-et-Moselle Développement :
- Mme MARCHAND,
- Mme FALQUE,
- M. GUERARD.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

**RAPPORT N° 11 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE
LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 22 avril 2014, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 11 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY,

- sous les n° 1401784-2, 1401943-2, 1402022-3, 1402139-1, 1402092-3, 1401319-1, 1402144-3, 1402145-3, 1402132-1, 1402113-2, 1402148-1,
- 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY,

- prend également acte, de ce que son président :

- a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans 1 affaire enregistrée au Tribunal Correctionnel de DIGNE-LES-BAINS,
- a déposé une requête en matière d'aliments, devant le Juge aux Affaires Familiales, près le Tribunal de Grande Instance de NANCY,
- a déposé une requête dans 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY,

- en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 20 août au 10 octobre 2014, 6 affaires ont été jugées et ont toutes reçu une issue favorable.

RAPPORT N° 1 - REGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les termes du nouveau règlement intérieur pour les salles de lecture des archives départementales, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015,

- et précise que son président prendra l'arrêté instituant ce nouveau règlement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - COMITE DE SUIVI DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DE L'EAU : DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES.**

M. SONREL, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- désigne les six représentants des collectivités suivants :

- Syndicat intercommunal des eaux de Piennes,
- Commune de Morfontaine,
- Commune de Vigneulles,
- Communauté de communes du Grand Couronné,
- Commune de Germiny,
- Commune de Dieulouard,

pour siéger au comité de suivi de de l'assistance technique dans le domaine de l'eau,

- décide à l'unanimité de procéder à main levée à la désignation d'un membre représentant le conseil général,

- désigne Mme RIBEIRO pour siéger à ce comité de suivi en lieu et place de Christophe SONREL.

Les autres désignations restent inchangées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DES ZONES
VULNERABLES DU BASSIN RHIN MEUSE AU TITRE DE LA
DIRECTIVE NITRATES**

M. SONREL, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- sur l'amendement déposée par le groupe de l'Union de la Droite et du Centre proposant :

- d'émettre un avis favorable au projet d'extension des zones vulnérables du Bassin Rhin Meuse au titre de la directive nitrates,

- de demander un assouplissement de la réglementation permettant une préservation suffisante de la qualité des eaux et l'exercice de la profession agricole en privilégiant ses missions de production de denrées alimentaires et d'aménagement de l'espace,

- les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter pour,
- les élus du groupe Démocrates Indépendant déclarent s'abstenir,
- les élus des groupes Front de Gauche et Socialiste et Républicain déclarent voter pour.

L'amendement n'est pas adopté.

---ooOoo---

- émet un avis favorable au projet d'extension des zones vulnérables du bassin Rhin Meuse au titre de la directive Nitrates, sous réserve de la mise en place d'un accompagnement permettant de concilier préservation de la polyculture-élevage et qualité des milieux,

- et souhaite qu'un délai supplémentaire au délai du 1er octobre 2016 puisse être accordé aux agriculteurs nouvellement concernés, notamment pour le stockage des effluents d'élevage.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe de l'Union de la droite et du centre déclarent voter contre,
- les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants votent pour.

RAPPORT N° 12 - URGENCE SOCIALE POUR 3 ASSOCIATIONS DE LONGUYON : SECOURS CATHOLIQUE - CROIX ROUGE FRANCAISE - RESTOS DU COEUR

M. PISSEMEM, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer 3000 euros à chacune des trois associations : "La Croix rouge", "Le Secours catholique" et les "Restos du coeur",

- précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574, sous fonction 58,

- et autorise la Médiathèque Départementale à faire un don de livres à titre gratuit représentant une valeur de 2 000 euros maximum.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - ARTEM : CONVENTION POUR LA TRANCHE 3 ET AVENANTS POUR LES TRANCHES 1 ET 2 -

M. COLIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention relative au cofinancement de la 1^{ère} tranche de la construction d'Artem et signée le 2 novembre 2010 avec la communauté urbaine du Grand Nancy, et autorise son président à le signer au nom du département,

- approuve l'avenant n°2 à la convention relative au cofinancement de la 2^{ème} tranche de la construction d'Artem et signée le 10 décembre 2010 avec la communauté urbaine du Grand Nancy, et autorise son président à le signer au nom du département,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la communauté urbaine du Grand Nancy et relative au co-financement de la troisième tranche de l'opération Artem, et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

MOTION déposée par le groupe Front de Gauche :

Relative à la disparition de l'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE)

L'APRE, créée en 2008, constitue un véritable dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui débutent ou reprennent une activité professionnelle ou s'engagent dans une formation qualifiante.

Il s'agit en fait d'accompagner des personnes fragilisées à travers le versement d'une allocation leur permettant de faire face aux dépenses liées à leur retour à l'emploi : permis de conduire, achat de titres de transport, habillement, garde d'enfants...

Ce dispositif, financé par l'Etat et mis en œuvre par les départements est chaque année pointé du doigt pour sa sous-consommation. Celle-ci est réelle et les raisons sont principalement liées à l'atonie générale du marché de l'emploi

d'une part et au temps nécessaire de l'appropriation du dispositif par les conseils départementaux.

Il n'existe pas d'étude nationale sur l'APRE qui coûte environ 70 millions d'euros à l'Etat. Toujours est-il qu'en 2012, 105 000 bénéficiaires du RSA ont été aidés par ce dispositif. En Meurthe et Moselle nous savons aujourd'hui parfaitement utiliser l'APRE puisque nos équipes mobilisent quelques 450 000 euros de crédits en année pleine.

Avec cette suppression ce sont les plus fragiles de nos concitoyens qui sont directement touchés.

Considérant que l'APRE constitue un outil opérationnel pour les équipes de professionnels des départements et une aide non négligeable pour les bénéficiaires du RSA ;

Considérant enfin qu'il n'appartient pas aux personnes les plus en difficulté sur le marché de l'emploi de faire les frais d'une recherche d'économies de la part de l'Etat ;

Le conseil général de Meurthe et Moselle demande à l'Etat de renoncer à la remise en cause de l'APRE et de porter cette discussion dans le cadre du groupe de travail entre l'ADF et l'Etat sur la gestion du RSA.

---ooOoo---

RAPPORT N° 13 - MOTION RELATIVE A LA DISPARITION DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE DE RETOUR A L'EMPLOI (APRE)

M. CORZANI, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

L'APRE, créée en 2008, constitue un véritable dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui débutent ou reprennent une activité professionnelle ou s'engagent dans une formation qualifiante.

Il s'agit en fait d'accompagner des personnes fragilisées à travers le versement d'une allocation leur permettant de faire face aux dépenses liées à leur retour à l'emploi : permis de conduire, achat de titres de transport, habillement, garde d'enfants...

Ce dispositif, financé par l'Etat et mis en œuvre par les départements est chaque année pointé du doigt pour sa sous-consommation. Celle-ci est réelle et les raisons sont principalement liées à l'atonie générale du marché de l'emploi d'une part et au temps nécessaire de l'appropriation du dispositif par les conseils départementaux.

Il n'existe pas d'étude nationale sur l'APRE qui coûte environ 70 millions d'euros à l'Etat. Toujours est-il qu'en 2012, 105 000 bénéficiaires du RSA ont été aidés par ce dispositif. En Meurthe et Moselle nous savons aujourd'hui parfaitement utiliser l'APRE puisque nos équipes mobilisent quelques 450 000 euros de crédits en année pleine.

Avec cette suppression ce sont les plus fragiles de nos concitoyens qui sont directement touchés.

Considérant que l'APRE constitue un outil opérationnel pour les équipes de professionnels des départements et une aide non négligeable pour les bénéficiaires du RSA ;

Considérant enfin qu'il n'appartient pas aux personnes les plus en difficulté sur le marché de l'emploi de faire les frais d'une recherche d'économies de la part de l'Etat ;

Le conseil général de Meurthe et Moselle demande à l'Etat de renoncer à la remise en cause de l'APRE et de porter cette discussion dans le cadre du groupe de travail entre l'ADF et l'Etat sur la gestion du RSA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 12H39.

La prochaine session du conseil général aura lieu le **LUNDI 15 DECEMBRE 2014** à 10H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN